

Audience ouverte à 14 heures.

Me CARRERE, avocat de parties civiles, a été entendu en ses conclusions oralement développées ;

Audience suspendue à 16 h 02 - reprise à 16 h 21

Me LEGUEVAQUES, avocat de partie civile, a été entendu en ses conclusions oralement développées ;

Me DUGUET, avocat des parties civiles, a été entendu en ses conclusions oralement développées ;

Me LASPALLES, avocat de parties civiles, a été entendu en ses conclusions oralement développées ;

Me VALADE, avocat de partie civile, a été entendu en ses conclusions oralement développées ;

Me ALMUZARA, avocat de parties civile, a été entendue en ses conclusions oralement développées ;

Me CARRERE-CRETOZ, avocat de partie civile, renonce à plaider contre TOTAL et a été entendu en ses conclusions oralement développées ;

Audience levée à 18 h 54

LES GREFFIERS



LE PRESIDENT

